

Les engagements pris à l'égard de la constitution d'une organisation internationale après la guerre l'ont été lors de réunions des principales puissances qui avaient combattu celles de l'Axe. L'institution qu'elles ont conçue reposait largement sur l'expérience acquise pendant et avant la guerre. Le plan initial de l'Organisation des Nations Unies a été tracé en privé par les quatre grandes puissances, soit la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Union soviétique et la Chine, lors de réunions tenues à Dumbarton Oaks, près de Washington, D. C., à l'automne 1944, alors que la guerre faisait encore rage en Europe et en Extrême-Orient. Il n'est pas surprenant que l'organisation qu'elles ont conçue et élaborée traduise en général leurs intérêts et leurs points de vue particuliers. Par exemple, la composition actuelle du Conseil de sécurité est encore à l'image de la situation du monde en 1945. Les principaux acteurs de la grande alliance triomphante de la Seconde Guerre mondiale ont tenté de perpétuer leur suprématie en se réservant un siège permanent et un droit de veto.

Bien que des États plus petits comme le Canada aient exprimé leur opposition à cette participation permanente et à ce droit de veto au Conseil de sécurité, ils ont par la suite accepté un déséquilibre des pouvoirs comparable aux réalités de la composition de l'alliance en temps de guerre et du monde de l'après-guerre envisagé à ce moment-là. Au bout du compte, le droit de veto consenti aux cinq membres permanents était le prix à verser pour qu'ils signent la Charte. En échange, le monde voyait naître les Nations Unies, qui devaient être une organisation à vocation médiatrice ou coercitive chargée du maintien de la paix internationale et de la sécurité collective. En fait, le régime de deux types de membres garantissait la participation constante des grandes puissances. L'une des grandes lacunes de la Société des Nations était donc évitée par son successeur.

Lorsque la conférence fondatrice des Nations Unies s'est ouverte à San Francisco au printemps 1945, la réputation du Canada comme partenaire clé dans l'Alliance du temps de guerre ainsi que le rôle constructif joué par ses délégués dans la rédaction de la Charte avaient effacé toute trace du souvenir de son attitude réticente à l'égard de la Société des Nations. C'est en juin 1945, juste après l'Armistice, que Louis Saint-Laurent signa la Charte, tout comme les représentants de 50 autres pays qui avaient déclaré la guerre à une ou plusieurs des puissances de l'Axe.

La Seconde Guerre mondiale prit fin dans les semaines qui suivirent la naissance de l'ONU, mais quelques mois plus tard s'engageait la guerre froide. Le Conseil de sécurité, cruellement divisé, eut rapidement à faire face à des problèmes très différents de ceux qu'avaient prévus ses architectes. La guerre froide paralysa pratiquement l'institution. L'enfant était ébranlé par le choc des mutations géopolitiques massives avant même d'avoir atteint l'adolescence.

Durant la première décennie troublée des Nations Unies, le Canada redéfini son approche des affaires internationales. Sous l'influence de Louis